

Tâche ménagère non inscrit dans mon contrat de travail.

Par Sophieca, le 23/02/2014 à 22:41

Bonjour, je suis salariée dans un cinéma, à mon embauche j'ai signé une fiche de poste, est actuellement je suis déjà à la 3 eme fiche changeante. Dans un premier temps est ce légal de changer comme ça sans accord des syndicats ?

De plus les tâches changeante sont essentiellement des tâches ménagères sans contreparties financière (je tiens à préciser que il est nullement stipule ni dans mon contrat de travail, ni dans ma convention que je dois faire des tâches ménagère). Quand je demande pourquoi ce sont pas les femmes de ménages qui s'occupe de ces tâches ménagères on me dit qu elles n'ont pas le temps et par conséquent on doit rattraper ce qu elles n'ont pas eu le temps de faire (sortir les poubelles ,je dois nettoyer les portes, les table, les chaises, les poufs banquettes, les baies vitres et nouvelles tâches on me demande de vérifier les wc et si c est salés les nettoyer) dernièrement on m'a dit que si je ne jouais pas le jeux sur les tâches ménagères ils y auraient des sanctions !

Est ce que j'ai le droit de pas signer leur fiche de poste qui ne sont pas en accord avec mon contrat de travail et ma convention ?

Dois je faire le ménage ?

Je vous remercie beaucoup de vos réponses j'ai l'impression que je ne vais jamais m en sortir

Ma convention IDCC 1307 EXPLOITATION DU CINÉMA

Par P.M., le 23/02/2014 à 22:59

Bonjour,

Il faudrait savoir ce que vous appelez les syndicats et si ce sont les Représentants du Personnel...

Il faudrait savoir aussi si ce que vous appelez les tâches ménagères sont dans le cadre de l'entreprise et quelle est votre qualification...

Par Sophieca, le 23/02/2014 à 23:05

Je sais pas trop, c'est un premier emploi pour moi en faite c'est eux même qui change quand bon leur semble les fiche de poste. Ils ont le droit !? Ou sont ils obliges de soumettre ça ? Les tâches ménagères je les ai décrites nettoyage de poufs banquettes baies vitres tables chaises sortir les poubelles et dernièrement les wc a nettoyer si ils sont sale ! Je suis AGENT D'ACCUEIL

Par P.M., le 23/02/2014 à 23:10

Bonjour,

Si vous avez été embauchée comme agent d'accueil, il semble que les tâches que l'on vous demande d'effectuer soient trop éloignées de votre qualification et que vous puissiez refuser de les effectuer...

Je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'entreprise, d'une organisation syndicale ou même de l'Inspection du Travail voire d'un avocat spécialiste...

Par Sophieca, le 23/02/2014 à 23:15

Je vous remercie de votre réponse. Je peux donc appeler l'inspection du travail. Merci